



## Violence conjugale ! il faut mourir pur obtenir justice ??

Par **mimi**, le **07/01/2011** à **00:01**

Bonjour,

comme je l'avais exposer lors d'une précédente question , suite à des violences conjugales j'ai déposé plainte. Au lieu du tribunal correctionnel attendu , le procureur a préféré une médiation pénal ! et pour cause les certificats médicaux fournis ne sont plus dans le dossier avec la plainte ? ? ? Avec mon avocat j'ai refusé la médiation et un courrier a été renvoyer au procureur et au médiateur 10 jours avant cette médiation pour expliquer le refus .Les copies des documents égarés ont été joint au courrier. Mon maris a d'ailleurs dit aux gendarmes qui l'ont entendu qu'il avait essayer de me tuer !

Et surprise hier j'ai reçue un courrier me proposant une nouvelle médiation puisque je ne me suis pas rendue à la première . Mon maris jubile . Il connait tellement de monde et passe pour l'homme parfait . Mon avocate est pourtant réputée pour une bonne avocate mais elle est très prise et j'ai l'impression d'être qu'un petit dossier . Que puisse faire pour obtenir justice ? je suis toujours en arrêt depuis le mois de juin et je dois me faire opérer d'une épaule cassée lors de l'agression. La mediation est prevue pour mardi 11 janvier , ce qui me laisse peut de temps pour me retourner ! help ! help !  
merci de m'avoir lue

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **00:19**

Je suppose que vous avez été à l'hospital et que vous avez vu le légiste pour les attestations et l'ITT. Ils ont votre dossier, il peut refaire les papiers égarés.

Par **mimi**, le **07/01/2011** à **00:58**

Bonjours et merci encore de me répondre  
non je n'ai pas vue de légiste! ni a l'hôpital ni à la gendarmerie ! Comme j'ai déposer plainte le lendemain dans un département limitrophe ,ils ont transmis à la gendarmerie de mon secteur . Ils l'ont reçu le 4 août et sont venus chez moi chercher mon maris fin novembre . Comme il n'habite plus au domicile conjugale mais sur un autre canton ils ont transmis à une autre gendarmerie .Mais là, plus de certificats !!!!  
On a pourtant redonné les copies des certificats médicaux au procureur quand j'ai refusé la médiation !  
Il m'a quand même attendu dans le noir et balancé du haut ( très haut) des escaliers et comme je bougeais encore essayer de m'étrangler tout en me frappant la tête au sol. Je fais quoi ? encore un courrier au procureur avec encore les mêmes documents ? La médiation a lieu mardi !

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **09:38**

Vous avez été quand même à l'hospital, vous avez bien dit les circonstances et que vous vouliez des preuves des blessures, et vous n'avez pas vu le légiste ?

Par **billet**, le **07/01/2011** à **11:37**

Bonjour,

ce n'est pas obligatoirement un médeicn légiste qui constate les blessures.

Par **mimi**, le **08/01/2011** à **16:00**

bonjours,  
oui je suis allée à l'hôpital j'en suis ressortie le jours même trop presser de récupérer mes enfants avant mon mari ! J ai le double des certificats que l'avocate a joints lors du refus de médiation ! J'ai réussie à la joindre elle m'a dit de ne pas aller à cette nouvelle convocation . Je dis la rencontrer bientôt , j'espère qu'elle va me tenir un peu plus informer sur le déroulement de la suite !  
Merci en tout cas de m'avoir consacré un peu de temps .